

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP *69 III-06*  
Séance du **13 OCT. 2006**

## SOUTIEN AU PROGRAMME LIFE NATURE POUR LA BANDE RHENANE

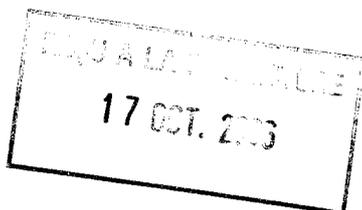
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport n° CG 2006/I – 6<sup>e</sup>/06 inscrivant les crédits,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de valider le projet de convention avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, joint en annexe au rapport,
- ❖ Autorise le Président à le signer,
- ❖ Attribue la subvention de 20.000 € au Conservatoire des Sites Alsaciens qui sera prélevée sur l'imputation 204/2042/738.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



LE PRESIDENT  
*[Signature]*  
Charles BUTNER

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet **17 OCT. 2006**  
Publication ... **20 OCT. 2006** ...  
Pour le Président du Conseil Général  
délégué



*[Signature]*  
Ludovic LIONS